

# Fondation Jean Lapointe

## États financiers au 31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 17
Annexes	18



## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2000  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec)  
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux administrateurs de  
Fondation Jean Lapointe

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Fondation Jean Lapointe (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière au 31 mars 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des campagnes de financement, de l'excédent (de l'insuffisance) des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2025 et 2024, de l'actif à court terme aux 31 mars 2025 et 2024 et de l'actif net aux 1<sup>er</sup> avril 2025 et 2024 et aux 31 mars 2025 et 2024. Le prédécesseur a exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, en raison des incidences de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

#### **Autre point – informations comparatives auditées par un prédécesseur**

Les états financiers de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états, en date du 28 juin 2024, une opinion avec réserve en raison des éléments décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve ».

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

#### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Montréal  
Le 18 juin 2025

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A127023

# Fondation Jean Lapointe

## Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Apports		
Apports reçus sous forme de fournitures et de services relatifs aux événements spéciaux (note 12)	25 770	52 251
Campagnes de financement	127 997	148 201
Autres dons	241 001	59 550
Subventions		8 000
Événements spéciaux	2 079 458	1 529 950
Produits net de placements (annexe A)	277 163	330 027
Autres	25 339	
	<u>2 776 728</u>	<u>2 127 979</u>
<b>Charges</b>		
Sensibilisation	144 202	257 009
Événements spéciaux	915 336	827 335
Charges afférentes aux apports reçus sous forme de fournitures et de services relatifs aux événements spéciaux	25 770	52 251
Campagnes de financement	17 960	7 879
Frais d'administration (annexe B)	335 376	469 232
Activités de bienfaisance	61 272	122 775
Radiation de débiteurs		67 425
	<u>1 499 916</u>	<u>1 803 906</u>
Excédent des produits sur les charges avant les contributions à d'autres organismes	<u>1 276 812</u>	<u>324 073</u>
<b>Contributions à d'autres organismes</b>		
La Maison Jean Lapointe inc. (note 14)	617 135	706 259
Autres	10 000	10 000
	<u>627 135</u>	<u>716 259</u>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<u>649 677</u>	<u>(392 186)</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers et la note 3 présente d'autres informations sur les résultats.

## Fondation Jean Lapointe

### Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

			2025	2024
	Affectations d'origine interne (note 13) \$	Non affecté \$	Total \$	Total \$
Solde au début	2 000 000	2 546 816	4 546 816	4 939 002
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		649 677	649 677	(392 186)
Solde à la fin	<u>2 000 000</u>	<u>3 196 493</u>	<u>5 196 493</u>	<u>4 546 816</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

# Fondation Jean Lapointe

## Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<b>649 677</b>	(392 186)
Éléments hors caisse		
Variation nette de la juste valeur de placements	<b>(201 799)</b>	(195 371)
Produits de placements réinvestis	<b>(63 663)</b>	
Amortissements des immobilisations corporelles	<b>1 324</b>	4 920
Amortissement des actifs incorporels	<b>81 594</b>	93 071
	<u><b>467 133</b></u>	<u>(489 566)</u>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement et des apports reportés (note 4)	<u><b>(150 993)</b></u>	205 221
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u><b>316 140</b></u>	<u>(284 345)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Avances à La Maison Jean Lapointe inc.		(1 000 000)
Placements	<b>(3 192 209)</b>	(1 665 534)
Encaissements de placements	<b>3 208 750</b>	2 622 753
Actifs incorporels	<b>(16 799)</b>	(14 629)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u><b>(258)</b></u>	<u>(57 410)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie</b>	<u><b>315 882</b></u>	<u>(341 755)</u>
Trésorerie au début	<u><b>310 324</b></u>	<u>652 079</u>
Trésorerie à la fin	<u><b>626 206</b></u>	<u>310 324</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

# Fondation Jean Lapointe

## Situation financière

au 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Trésorerie	<b>626 206</b>	310 324
Débiteurs (note 3)	<b>63 022</b>	56 732
Stocks (note 6)	<b>44 256</b>	52 354
Frais payés d'avance	<b>8 123</b>	6 059
Avances à La Maison Jean Lapointe inc., encaissables sur demande, sans intérêt	<b>1 000 000</b>	1 000 000
	<b>1 741 607</b>	1 425 469
Long terme		
Placements, à la juste valeur (note 7)	<b>3 496 143</b>	3 247 222
Immobilisations corporelles (note 8)		1 324
Actifs incorporels (note 9)	<b>68 165</b>	132 960
	<b>5 305 915</b>	4 806 975
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 11)	<b>65 166</b>	207 805
Long terme		
Apports reportés (note 12)	<b>44 256</b>	52 354
	<b>109 422</b>	260 159
<b>ACTIF NET</b>		
Affectations d'origine interne (note 13)	<b>2 000 000</b>	2 000 000
Non affecté	<b>3 196 493</b>	2 546 816
	<b>5 196 493</b>	4 546 816
	<b>5 305 915</b>	4 806 975

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

# Fondation Jean Lapointe

## Notes complémentaires

au 31 mars 2025

---

### 1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies (Québec)*, est un organisme sans but lucratif qui reçoit des dons, des legs et d'autres contributions et qui s'est donné comme mission de subvenir aux besoins financiers d'organismes œuvrant dans la prévention et la lutte contre la toxicomanie et les autres dépendances qui affectent la population et ainsi que le traitement de la réadaptation de personnes alcooliques et toxicomanes. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation

Les états financiers sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

#### Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Constatation des produits

##### *Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits d'événements spéciaux sont comptabilisés lorsque les événements ont lieu. Les produits reportés représentent les sommes perçues pour des événements avant que ceux-ci n'aient été réalisés.

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services sont comptabilisés lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les produits de dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par la société émettrice des actions. Les variations de juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

# Fondation Jean Lapointe

## Notes complémentaires

au 31 mars 2025

---

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Actifs et passifs financiers

##### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Ceux créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

##### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur et à l'exception des autres titres de participations et fonds de placements que l'organisme a choisi d'évaluer à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et des débiteurs (excluant les taxes à la consommation à recevoir).

Les avances à La Maison Jean Lapointe inc. sont comptabilisées au coût.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement.

# Fondation Jean Lapointe

## Notes complémentaires

au 31 mars 2025

---

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires résultant de l'excédent des chèques en circulation sur les soldes bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition et qui ne sont pas affectés à des garanties.

#### **Évaluation des stocks**

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi selon la méthode du coût spécifique.

Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme de stocks, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

## Fondation Jean Lapointe

### Notes complémentaires

au 31 mars 2025

#### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### Immobilisations corporelles et actifs incorporels

###### Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Plateforme Web	3 ans
Site Web et applications mobiles	3 ans

Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

###### Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif corporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

#### 3 - AUTRES INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

Les charges d'événements spéciaux et d'activités de bienfaisance présentées aux résultats comprennent des montants respectifs de 217 824 \$ et de 61 272 \$ (197 041 \$ et 122 775 \$ en 2024) en salaires et charges sociales.

#### 4 - VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT ET DES APPORTS REPORTÉS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Débiteurs	(6 290)	143 059
Stocks	8 098	19 421
Frais payés d'avance	(2 064)	65 184
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(142 639)	3 877
Produits reportés		(6 899)
Apports reportés	(8 098)	(19 421)
	<u>(150 993)</u>	<u>205 221</u>

## Fondation Jean Lapointe

### Notes complémentaires

au 31 mars 2025

#### 5 - DÉBITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Donateurs – événements	27 582	7 560
Taxes à la consommation à recevoir	33 770	49 172
Intérêts à recevoir	1 670	
	<u>63 022</u>	<u>56 732</u>

#### 6 - STOCKS

	2025	2024
	\$	\$
Biens reçus sous forme de dons	<u>44 256</u>	<u>52 354</u>

Le montant des stocks comptabilisés en charges pour l'exercice totalise 25 770 \$ (52 251 \$ en 2024) et correspond aux charges afférentes aux apports reçus sous forme de fournitures et de services relatifs aux événements spéciaux à l'état des résultats.

#### 7 - PLACEMENTS, À LA JUSTE VALEUR

	2025	2024
	\$	\$
Titres et fonds de marché monétaire	943 576	
Titres et fonds à revenus fixes canadiens et étrangers	652 077	2 035 377
Titres de participation et fonds d'actions canadiens		1 211 845
Actions canadiennes	758 362	
Actions américaines et étrangères	1 142 128	
	<u>3 496 143</u>	<u>3 247 222</u>

#### 8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	17 074	17 074		1 304
Équipement informatique	10 812	10 812		20
	<u>27 886</u>	<u>27 886</u>	-	<u>1 324</u>

**Fondation Jean Lapointe**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 mars 2025

**9 - ACTIFS INCORPORELS**

			<u>2025</u>	<u>2024</u>
			Valeur	Valeur
	Coût	Amortissement	comptable	comptable
	\$	cumulé	nette	nette
	\$	\$	\$	\$
Plateforme Web	704 188	648 504	55 684	126 265
Site Web et applications mobiles	68 517	56 036	12 481	6 695
	<u>772 705</u>	<u>704 540</u>	<u>68 165</u>	<u>132 960</u>

**10 - FACILITÉS DE CRÉDIT**

Au cours de l'exercice, l'organisme a obtenu une facilité de crédit d'un montant de 1 000 000 \$ et portant intérêt au taux préférentiel (4,95%). Les placements de l'organisme sont affectés à la garantie de la facilité de crédit. Au 31 mars 2025, la facilité de crédit n'est pas utilisée.

L'organisme dispose de financement sur des cartes de crédit pour un montant autorisé de 15 000 \$.

**11 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	49 319	185 242
Salaires et vacances à payer	15 847	15 099
Sommes à remettre à l'État		7 464
	<u>65 166</u>	<u>207 805</u>

**12 - APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés proviennent de biens reçus sous forme de dons destinés à couvrir les charges lors d'événements futurs.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Solde au début	52 354	71 775
Apports de l'exercice	17 672	32 830
Montant constaté à titre d'apports reçus sous forme de fournitures et de services relatifs aux événements spéciaux	<u>(25 770)</u>	<u>(52 251)</u>
Solde à la fin	<u>44 256</u>	<u>52 354</u>

# Fondation Jean Lapointe

## Notes complémentaires

au 31 mars 2025

### 13 - AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Les sommes affectées par le conseil d'administration le sont aux fins suivantes :

	Pérennité de La Maison Jean Lapointe inc.	Pérennité du programme de prévention en milieu scolaire	Total
	\$	\$	\$
Solde au début et à la fin	1 000 000	1 000 000	2 000 000

Aucune nouvelle affectation n'a été effectuée au cours de l'exercice.

### 14 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau suivant résume les opérations qui ont été conclues entre l'organisme et des organismes ayant des administrateurs communs :

	2025	2024
	\$	\$
La Maison Jean Lapointe inc.		
Contributions à d'autres organismes		
Contributions – programmes de sensibilisation	205 600	305 000
Contributions – accès aux traitements	209 928	227 117
Autres contributions	201 607	174 142
	<b>617 135</b>	<b>706 259</b>
Charges		
Frais d'administration – loyer	33 940	33 112

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

La Maison Jean Lapointe inc. a une dépendance économique envers l'organisme, car ce dernier contribue, entre autres, à soutenir ses activités.

### 15 - RISQUES FINANCIERS

#### Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à la situation financière, exception faite des placements en actions cotées de sociétés canadiennes et en fonds communs de placement. La société a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs (excluant les taxes à la consommation) et les avances à La Maison Jean Lapointe inc., étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

L'organisme est également exposé au risque de crédit du fait qu'il se porte garant de l'emprunt bancaire de La Maison Jean Lapointe inc., un organisme ayant des administrateurs communs (note 16).

# Fondation Jean Lapointe

## Notes complémentaires

au 31 mars 2025

---

### **15 - RISQUES FINANCIERS (suite)**

#### **Risques de marché**

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

#### *Risque de taux d'intérêt*

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les placements dans des titres et fonds à revenus fixes canadiens et étrangers portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

#### *Risque de prix autre*

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison de ses placements, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

### **16 - CAUTIONNEMENT**

L'organisme s'est porté garant de l'emprunt bancaire de La Maison Jean Lapointe inc. pour un montant maximum de 4 500 000 \$. À la fin de l'exercice, le solde de cet emprunt bancaire s'élève à 4 500 000 \$. La direction est d'avis qu'il n'est pas probable que cette garantie soit exercée et, par conséquent, aucun passif n'a été constaté à cet égard dans les états financiers.

# Fondation Jean Lapointe

## Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<b>ANNEXE A</b>	
	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b><i>PRODUITS NETS DE PLACEMENTS</i></b>		
Variations de la juste valeur de placements	<b>201 799</b>	195 371
Produits de placements		
Intérêts et fonds communs de placement	<b>10 559</b>	135 780
Dividendes	<b>81 335</b>	20 094
Frais de gestion des placements	<b>(16 530)</b>	(21 218)
	<b>277 163</b>	330 027
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
		<b>ANNEXE B</b>
	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b><i>FRAIS D'ADMINISTRATION</i></b>		
Honoraires professionnels	<b>78 872</b>	134 821
Frais de communications et d'informatique	<b>17 032</b>	73 929
Salaires et charges sociales	<b>85 584</b>	96 817
Loyer (note 14)	<b>33 940</b>	33 112
Assurances	<b>6 278</b>	9 128
Frais de bureau	<b>15 550</b>	8 900
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>1 324</b>	4 920
Amortissement des actifs incorporels	<b>81 594</b>	93 071
Frais de déplacement et de représentation	<b>5 022</b>	4 053
Location d'équipement	<b>260</b>	
Congrès et réunions	<b>90</b>	
Télécommunications	<b>4 967</b>	3 947
Frais bancaires et de cartes de crédit	<b>1 649</b>	3 846
Entretien et réparations	<b>1 800</b>	2 400
Frais de formation	<b>1 414</b>	288
	<b>335 376</b>	469 232
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>